

# Portable au collège : faut-il l'interdire ?



Les portables n'auront plus droit de cité au collège dès la prochaine rentrée. Une décision du ministre de l'Éducation qui ravive le débat sur l'usage abusif du téléphone mobile par les ados. Certains parents sont dubitatifs. Page **Parents-Enfants**

## Peyo, le cheval qui galope jusqu'au chevet des malades

Hassen Bouchakour, cavalier de renommée internationale, parcourt la France avec son cheval. Ensemble, ils rendent visite à des personnes fragiles ou en fin de vie. Au contact de l'animal, leurs réactions sont inattendues. Reportage dans un hôpital de Dijon.



En dernière page

## Cheminots : de vrais avantages et des idées reçues

Page 5

### Vendée

## À Saint-Georges-de-Montaigu, Sodebo peine à recruter

Page 4

## Deux peintures au Printemps du livre de Montaigu

Page 9

## Cannabis : la légalisation s'étend

Uruguay, Californie, Canada... La vente encadrée du cannabis, surtout à usage médical, gagne du terrain. Les pratiques commerciales varient selon les pays. Explications avec le directeur de l'Observatoire européen des drogues.



Page 2

## Une appli pour sauver des vies

Les crises cardiaques sont l'une des premières causes de mortalité en France. L'application SauV Life, créée par un médecin urgentiste au Samu de Paris, veut faire gagner de précieuses minutes pour secourir les victimes.



Page 4

## Alicia Vikander, nouvelle Lara Croft

Adieu Angelina Jolie, bonjour Alicia Vikander. La Suédoise endosse le costume de l'aventurière belle et coriace, née des jeux vidéo. Une Indiana Jones au féminin dont les aventures se regardent comme une BD. Entretien.



En Cinéma

## Point de vue

par Jacques Le Goff (\*)

# Très sensibles données personnelles

On a mis du temps à s'aviser de l'énorme masse d'informations personnelles, parfois intimes, dont nos échanges numériques sont truffés sur les réseaux sociaux où rien ne se perd. Tout intéresse et s'y transforme tôt ou tard en or.

Nos goûts signalés par nos achats, notre style de vie trahi par mille objets connectés - de la montre ou du frigo au matelas et à l'enceinte interactive - sans parler de notre état civil, de nos adresses ou visages, tout cela constitue une manne de l'ordre de 300 milliards d'euros et probablement trois fois plus en 2020. Une « vampirisation » doublée d'une mise à nu de la vie privée, qui faisait récemment dire à un Chinois : « Il n'y a plus guère que la couleur de notre slip qu'ils ne connaissent pas. » Et encore ! Pas surprenant que 90% des Français se déclarent inquiets du sort de leurs données en ligne.

D'où l'importance du projet de loi en discussion au Parlement qui vise à faciliter l'entrée en vigueur, le 25 mai, du Règlement général sur les données personnelles (RGPD), grand texte européen consacrant le droit à l'effacement des données et à leur portabilité personnelle, chacun les emportant avec lui à l'occasion d'un changement de réseau social. Objectif : la

maîtrise de données personnelles, en fait très collectives.

Mais cet enjeu protecteur ne va pas sans un questionnement, déjà très actif au cœur de la bioéthique. Il naît de l'hypothèse suivante : imaginons que les réseaux décident de monnayer les informations que nous transmettons (tant de centimes d'euro pour une adresse, tant d'euros pour des précisions sur l'hygiène de vie - entretien physique, marche, nourriture)... Est-ce acceptable ?

### L'affaire du « lancer de nain »

Tout dépend du statut reconnu aux données. S'il s'agit de biens nous appartenant, nous pouvons les vendre comme notre maison ou notre voiture. C'est la thèse patrimoniale défendue par certains néolibéraux selon qui tout est possible au nom du principe de propriété. Des juges américains s'y sont un temps ralliés avant de faire machine arrière en comprenant que cette argumentation pouvait conduire à justifier, le cas échéant, la mise à disposition libre et totale de son corps au profit d'autrui, c'est-à-dire la mise en esclavage. Ce n'est pas une hypothèse d'école.

Dans le cas des données, deux problèmes se posent : celui suscité

par l'appât du gain qui pourrait conduire à vendre sans limite toute information personnelle sur le marché des données ; ensuite, l'inégalité qui ne manquerait pas d'apparaître entre les démunis, portés à s'engager dans cette voie, et les autres qui conserveraient l'avantage du choix.

Et alors, dira-t-on ? Si les gens veulent se rendre complètement transparents en gagnant de l'argent, cela les regarde ! Pas tout à fait car la société peut avoir, là comme en matière de bioéthique, sa propre représentation de la dignité de la personne ainsi que l'a rappelé le Conseil d'État dans l'affaire dite du « lancer de nain » où il a estimé que le plein accord d'un nain pour y participer ne changeait rien à l'illégalité du jeu.

Autonomie n'est pas licence. Elle s'inscrit dans le cadre d'une représentation de la personne qui fonde les règles du consentement et de la gratuité. Telle est l'assise forte du droit « personnaliste » de la bioéthique. Elle préside non moins à la législation sur les données numériques où elle donne son sens au droit de la personne à être protégée, s'il le faut... contre elle-même.

(\*) Professeur émérite des universités.

## LE PRINTEMPS DES PROMOS

du 14 mars au 15 avril 2018

- Menuiseries
- Volets
- Portes de garage
- Motorisation

**+ 40 ans d'expérience**

### FABRIQUANT POSEUR

VOTRE BOUTIQUE DE LA MENUISERIE ET DU STORE SUR LE 85 ET 44

**ZA 3 allée des Pénieres • FALLERON (85)**

**02 51 93 19 33**

[www.bms-falleron.com](http://www.bms-falleron.com)

STORES • PERGOLAS • PORTAILS DE CLÔTURES • VOILETS • PORTES D'ENTRÉE • PORTES DE GARAGE

BOUTIQUE DE LA MENUISERIE ET DU STORE  
30 ans d'expérience à votre service